

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION**

Publiée le 03 avril 2026

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 2 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le **deux avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 27 mars 2026, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Christelle PEPIN, Fabien PAILLOUX, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Patricia COURTIER, Christian RIOU, Evelyne MATHERON, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Frédéric AULAS, François KOENIG, Stéphane PUIG, Virginie BARRA, Virginie FEYBESSE, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Thierry REYNIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Sandrine LAGNEAU, Florian ROUME, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Manon REIG, David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL

Excusés :

Absents :

Représentés par pouvoir :

A été nommé secrétaire de séance : M. MARBOH



**DEL\_2026\_26**

**ELECTION DES ADMINISTRATEURS SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA VILLE DE SORGUES**

En vertu de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le Maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à élire huit administrateurs parmi ses membres.

Aux termes de l'article R123-8 du code susmentionné, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

**Vu** les articles L123-6 et R123-8 du Code de l'action sociale et des familles,

**Sur** le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

**APRES** en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSTATE** qu'une seule liste a été déposée, comme suit :

Thierry LAGNEAU  
Sylviane FERRARO  
Sandrine LAGNEAU  
Dominique ATTUEL  
Vanessa ONIC  
Virginie FEYBESSE  
Clément CAMBIER  
Patricia COURTIER

**DESIGNE** Jaouad MARBOH et Manon REIG comme assesseurs,

**PROCEDE** aux opérations de vote au scrutin secret,

**PROCEDE** au dépouillement des bulletins de vote immédiatement après le vote du dernier conseiller,

**CONSTATE** les résultats suivants :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 3
- e) Nombre de suffrages exprimés : 30
- f) Majorité absolue : 16

Liste présentée par Thierry LAGNEAU : 30 suffrages

**PRECISE** que les bulletins déclarés blancs ont été annexés au procès-verbal d'élection,

**ELIT** administrateurs du CCAS :

Thierry LAGNEAU  
Sylviane FERRARO  
Sandrine LAGNEAU  
Dominique ATTUEL  
Vanessa ONIC  
Virginie FEYBESSE  
Clément CAMBIER  
Patricia COURTIER

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Jaouad MARBOH, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*